



Kit pédagogique

FONDS DE SOLIDARITÉ
DE LA BRANCHE MUTUALITÉ

Fonds ou pas Fonds ?

Quelques mots avant de commencer...

Vous êtes devenu Référent solidaire. Bravo et merci de votre implication !

Votre mission sera de promouvoir le Fonds de solidarité de la branche Mutualité en informant les salariés de votre organisation afin qu'ils puissent le solliciter.

Ce kit de communication est là pour vous aider dans cette tâche. Nous l'avons imaginé ludique et apprenant.

Il est composé :

- d'un jeu de rôle
- d'une affiche connectée
- d'un film d'animation explicatif du Fonds

À vous de vous l'approprier !



Le jeu de rôle

Comment jouer ?

Pour jouer il vous faut :

- Un meneur de jeu
- Des joueurs (de 3 à... plein !)
- Un lieu de réunion (salle de pause, autour de la machine à café...)
- Les 4 cartes de scénarios

Vous êtes le meneur de jeu ! Vous êtes à la fois l'animateur et l'arbitre. Les joueurs participent à la réflexion globale que le meneur de jeu leur présente, en leur faisant tirer une carte au hasard.

Une fois la carte sélectionnée, le meneur expose à voix haute le scénario décrit et déroule les questions situées au verso de celle-ci.

Rappelez-vous : ce jeu est mis en place afin d'éveiller la curiosité des salariés sur le Fonds de solidarité. Le but est que les gens s'expriment sur ce scénario et s'interrogent. De par les discussions et échanges, vous pourrez alors les sensibiliser à l'opportunité de solliciter le Fonds.

Durée du jeu :

Chaque scénario est constitué afin de ne pas dépasser 15 minutes. Ni trop courte, ni trop longue, cette durée permet de ne pas survoler les questions, tout en restant compatible avec une journée de travail.

Les scénarios

Quelques éléments de réponse pour vous aider à informer vos joueurs !

Fonds ou pas Fonds ? Dans la peau de Prescillia

Prescillia a 30 ans, elle est assistante dentaire et maman d'une petite fille de 3 ans atteinte de mucoviscidose.
La situation de son enfant nécessite une kinésithérapie respiratoire régulière et une alimentation adaptée. Prescillia en parle peu au bureau, même si certains de ses collègues sont au courant de la situation.

Aux yeux de la loi, Prescillia ne peut pas prétendre à être reconnue travailleur handicapé.

Des solutions pourraient-elles soulager son quotidien ?

fond
Solidaires



Volet Action sociale individuelle

La mucoviscidose est une maladie reconnue ALD. A ce titre, la CPAM peut prendre en charge les frais de kinésithérapie respiratoire. Le Fonds de solidarité pourrait intervenir en complément. Le montant de l'aide est calculé en fonction du reste à vivre et prend en compte les situations familiales particulières. Vous pouvez aussi conseiller à Prescillia de se faire accompagner par des associations de patients ou des services médico-sociaux (CAMSP, CMPP, Sessad...) et d'en parler au travail pour voir s'il n'existe pas d'autres aides comme des aménagements de son temps de travail.

Fonds ou pas Fonds ? Dans la peau de Benjamin

Benjamin a 37 ans, il est gestionnaire de production au sein d'un organisme mutualiste.
Il a été victime d'un accident de la route il y a quelques semaines et va donc être hospitalisé. Cet accident aura pour conséquence principale une mobilité réduite pendant quelques mois, notamment après son hospitalisation.

Benjamin aimerait reprendre le travail dès que possible mais a besoin d'être aidé dans son quotidien et pour se rendre sur son lieu de travail.

Quelles solutions s'offrent à lui ?

fond
Solidaires



Volet Action sociale individuelle

Une aide serait possible sur le volet « prise en charge de frais suite à une hospitalisation ». Elle pourrait prendre la forme d'une participation financière aux frais d'aide à domicile, de location de matériel facilitant le quotidien de Benjamin. Concernant le retour au travail, sous réserve de l'avis médical favorable, un soutien pourrait aussi être attribué, comme par exemple une aide à la location d'un véhicule adapté. Là encore, le montant est calculé en fonction du reste à vivre et prend en compte les situations familiales particulières.

Fonds ou pas Fonds ? Dans la peau de Laurent

Laurent a 66 ans, il est conseiller mutualiste dans une mutuelle. Il est veuf depuis quelques mois et élève seul ses deux enfants de 7 et 10 ans.

Il a fait part de sa situation à son employeur mais rencontre des problèmes d'organisation, notamment pour garder ses enfants le mercredi et en début de soirée afin qu'il puisse conserver son rythme de travail actuel.

Laurent a besoin d'être conseillé. Comment pouvons-nous l'aider ?

fond
Solidaires



Volet Action sociale individuelle

Une aide serait possible sur le volet « garde d'enfant suite au veuvage ». Cette aide est encadrée : elle est effective durant 12 mois après le décès du conjoint, dans la limite de 120 heures par an. Là encore, le montant est calculé en fonction du reste à vivre et prend en compte les situations familiales particulières. Vous pouvez aussi orienter Laurent vers d'autres aides possibles : les aides mises en place par le CE/CSE de son entreprise, le fonds d'action sociale de sa mutuelle...

Fonds ou pas Fonds ? Dans la peau de Sabine

Sabine a 45 ans, elle est gestionnaire santé au sein d'un organisme mutualiste.

Son métier l'amène à être en relation directe avec les adhérents et elle est soumise à des incivilités et des paroles violentes lors de certains échanges. La récurrence de ces situations l'atteint de plus en plus et elle arrive de moins en moins à gérer le stress que cela provoque.

Elle n'est pas la seule dans cette situation mais à ce jour personne n'en parle réellement. Quelles solutions pouvons-nous lui proposer ?

fond
Solidaires



Volet Actions de prévention

Ici, ce n'est pas directement au demandeur que les solutions pourront être apportées. Il conviendra de lui conseiller de se tourner vers sa Direction générale ou sa Direction des ressources humaines pour exposer ses difficultés. Une action visant à réduire les facteurs de risques au travail, mise en œuvre par son employeur, pourrait être financée sur le Fonds au titre des actions de prévention. Les aides allouées peuvent alors aller jusqu'à 20 000 € par organisme et par action.



Vos outils de communication

L'affiche connectée

Comment ça marche ?

L'affiche connectée est un outil de communication qui vous permettra d'animer votre communauté de salariés en leur faisant découvrir la réalité augmentée !

Très simple d'utilisation, elle pourra par exemple servir de prétexte pour réunir les salariés avant une session de jeu. Vous pourrez aussi la présenter à la fin d'une réunion de service. Toutes les occasions sont bonnes !

Quelques étapes à respecter :

- Télécharger l'application SnapPress sur votre téléphone, c'est gratuit !
- Scanner l'affiche que vous aurez préalablement imprimée et affichée pour révéler les contenus digitaux qui apparaîtront sur votre téléphone : Effet Waouh garanti !

Le film d'animation

En plus de votre guide, vous aurez à disposition un film d'animation expliquant en quelques minutes le fonctionnement du Fonds de solidarité. Là encore, vous pourrez le diffuser à un petit groupe de salariés, en introduction d'une session du jeu de rôle ou lors d'une réunion, pour les sensibiliser sur ce sujet ! Ce film d'animation sera aussi disponible sur le site dédié au Fonds de solidarité : afondsolidaires.fr

À VOUS DE JOUER !

Si jamais vous avez des remarques ou des idées, n'hésitez pas à nous écrire par email afondsolidaires@adesidees.com